



## ATTESTATION D'ASSURANCE

La compagnie d'assurance AXA Belgium, agréée sous le code n° 0039 et ayant son siège social à 1170 Bruxelles, boulevard du Souverain 25, certifie que conformément aux dispositions de la police n° 010.720.158.505, elle garantit pour la personne morale ou physique désignée ci-dessous :

**SA R-GROUP  
BOULEVARD DE L'OURTHE 20  
4032 LIEGE (CHENEE)**

- la responsabilité civile extra-contractuelle qui pourrait lui incomber à raison de dommages causés à des tiers au cours de l'exploitation de son entreprise. Cette garantie est acquise dans les limites des dispositions de la police jusqu'à concurrence des sommes suivantes :

Dommages corporels et matériels confondus par sinistre 2.500.000,00 EUR

- la responsabilité civile extra-contractuelle et contractuelle régie par les dispositions des droits belges et étrangers et qui pourrait lui incomber à raison de dommages causés à des tiers par des produits après leur livraison ou par des travaux après leur exécution. Cette garantie est acquise dans les limites des dispositions de la police jusqu'à concurrence des sommes suivantes :

Dommages corporels et matériels confondus par sinistre et par année d'assurance 1.500.000,00 EUR

Il est précisé que la présente attestation ne saurait engager la compagnie au-delà des clauses et limites du contrat auquel elle se réfère.

Liège, le 29 août 2014

Philippe Courouble  
Directeur Corporate P&C

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Courouble', written over a horizontal line.